

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 décembre 2018

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-huit le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le treize décembre deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

CONVENTION  
CONSTITUTIVE DE  
GROUPEMENT DE  
COMMANDES AVEC  
LE SIGEIF, LE  
SDESM ET LE  
SEY78 POUR LES  
DIAGNOSTICS  
AMIANTE ET  
HYDROCARBURES  
AROMATIQUES  
POLYCYCLIQUES  
(HAP) DANS LES  
ENROBES DE  
VOIRIE.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Patrick CARROUËR, Delphine PUPIER par Camille FALQUE, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Arnold BAC, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENT EXCUSE :  
Georges AMZEL.

ABSENT :  
Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :  
Françoise BALTEL.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20181219-D141-18-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2018  
Date de réception préfecture : 20/12/2018

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018**

**OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SIGEIF, LE SDESM ET LE SEY78 POUR LES DIAGNOSTICS AMIANTE ET HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) DANS LES ENROBES DE VOIRIE.**

**LE CONSEIL,**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

**CONSIDERANT** qu'il est dans l'intérêt de la commune des Lilas d'adhérer à un groupement de commandes de diagnostics lié à la présence d'amiante ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés de voirie,

**CONSIDERANT** que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF), le Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY78) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

**VU** le budget communal,

**VU** le rapport du représentant légal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous documents y afférents, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le
- et de son affichage le  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

**Voix pour : 33**

**Voix contre**

**Abstentions**

**NPPV**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20181219-D141-18-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2018  
Date de réception préfecture : 20/12/2018